

NOTE DE SYNTHÈSE

Finances

n°2.06 - 04/2023

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe au maire chargée des finances.

Point présenté en commission Finances le 3 avril 2023

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2023 du budget général, d'un montant de **18 632 477,44 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 863 401,44 € ,
- une section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 6 769 076,00 €

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes par rapport au budget primitif 2022¹ :

1. En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 863 401,44 €, soit en diminution par rapport à l'année dernière (-5,3%). Les évolutions majeures par rapport au budget primitif 2022 sont :

- diminution du chapitre 013 (atténuations de charges) pour 113 000 € compte tenu des remboursements attendus de manière prudente de frais de personnel (certains dossiers ayant été clôturés ou devant être clôturés rapidement),
- augmentation des recettes des impôts et taxes (+367 000 €), liée notamment à l'évolution des bases fiscales
- augmentation des dotations et subventions compte tenu notamment de l'évolution des enveloppes (+47 000 €),
- diminution importante de l'excédent reporté (-900 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont présentées à hauteur équivalente de 11 863 401,44 €. Les variations principales sont les suivantes :

- augmentation « de seulement » 8,4 % des charges à caractère général (243 000 €), la municipalité ayant notamment décidé d'actions fortes permettant de maintenir à un niveau acceptable l'augmentation des fluides compte tenu de l'évolution de leurs coûts,
- diminution des autres charges courantes (-35 000 €),
- diminution des charges exceptionnelles (-18 000 €),
- diminution des frais financiers (-37 000 €) conformément au profil de dette,
- création d'une ligne au titre des dépenses imprévues (+52 000 €),
- diminution du virement à la section d'investissement (-983 000 €).

- En section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'établissent à 6 769 076,00 € et comprennent notamment :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2 400 000 €,
- les subventions nouvelles pour un montant de 150 000 €,
- les dotations pour 240 000 € et les amortissements pour un montant de 1 625 000 €,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 2 100 000 €,
- aucun emprunt prévisionnel

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 769 076,00 € et comprennent :

- les investissements nouveaux issus de la PPI pour un montant de 1 893 200 €,
- les remboursements du capital des emprunts pour un montant de 950 000 €,
- les opérations d'ordre entre sections pour un montant de 1 308 000 €.

¹ Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2023 du budget général, de 18 632 477,44 € tel qu'il figure en annexe et qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 11 863 401,44 € et en une section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 6 769 076,00 € ;
- D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Voix	Contre	Voix	Abstention	Voix